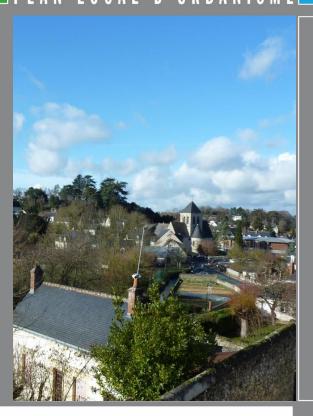
Rochecorbon

PLAN LOCAL D'URBANISME



1.2 Rapport de présentation

Impacts du PLU sur l'environnement

Arrêt du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil métropolitain du 1er février 2019

Pour le Président Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

Département de l'Indre et Loire



3 cour du 56, avenue Marcel Dassauli BP 601 - 37206 Tours cedex 3 Téléphone : 02 47 71 70 70 Télécopie : 02 47 71 97 35 Courriel : atu@atu37.org www.atu37.org



SOMMAIRE

Introduction	1
Le contenu de l'évaluation environnementale	1
PARTIE 1 – L'ANALYSE DES IMPACTS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	5
I. L'analyse des incidences du PLU sur les composantes environnementales	7
II. L'analyse des incidences du PLU sur les sites destinés à l'urbanisation et aux aménagements div	
1. 1AU (La Planche)	12
2. 2AU et 2AUa (château de Sens)	13
3. 3AU (Vaufoynard)	14
4. AUV (zone d'activités viticole) et AUX (extension zone d'activités de Chatenay)	15 16
5. AUh (La Vinetterie)6. AUh (Mosny)	17
7. Les emplacements réservés	18
PARTIE 2 – L'ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	21
I. Le réseau Natura 2000, un patrimoine naturel d'intérêt européen	23
1. Rappel sur le classement des sites Natura 2000	23
2. La notion d'habitat et d'espèces	23
II. Les sites Natura 2000 présents sur le territoire	25
III. La prise en compte dans le PLU des sites Natura 2000	39
PARTIE 3 – ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU PLU – SUIVI ENVIRONNEM	1ENTAL 47
PARTIE 4 – MÉTHODES D'ÉVALUATION DES EFFETS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	51
I. Généralités	53
II. Estimation des impacts et difficultés rencontrées	54
III. Cas du PIII de Rochecorbon	54

Commune de Rochecorhon	

Introduction

La directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2004- 489 du 3 juin 2004.

La démarche d'évaluation environnementale vise à identifier les incidences d'un plan ou programme sur l'environnement et à l'adapter en conséquence, de façon à en supprimer, réduire ou à défaut compenser les impacts dommageables.

Dans cet objectif, la directive prévoit :

- la réalisation, sous la responsabilité du maître d'ouvrage, d'une "évaluation environnementale" du plan ou du programme, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport environnemental;
- la consultation d'une "autorité environnementale", d'une part, à la libre initiative du maître d'ouvrage, en amont de la démarche (cadrage préalable), et d'autre part, de façon obligatoire à l'aval, pour exprimer un avis sur la qualité du rapport environnemental et sur la manière dont le plan ou programme a pris en compte l'environnement; cet avis est rendu public;
- l'information et la consultation du public ;
- une information par le maître d'ouvrage sur la manière dont il a été tenu compte des résultats de la consultation du public et de l'avis de l'autorité environnementale.

Le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005, relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, intégré au code de l'urbanisme, précise les conditions de réalisation par le maître d'ouvrage et de validation par le Préfet de département. Le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est venu amender le décret précédent, de même que le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016.

Le contenu de l'évaluation environnementale

Extrait de l'article R. 122-20 du code de l'Environnement

- I. L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.
- II. Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous :
- 1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

- 2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés :
- 3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2°;
- 4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement;
- 5° L'exposé:
- a) Des effets notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés du plan, schéma, programme avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

- b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4;
- 6° La présentation successive des mesures prises pour :
- a) Éviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;
- b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités, y compris les échéances retenus :

- a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6°;
- b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;
- 8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;
- 9° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus ;
- 10° Le cas échéant, l'avis émis par l'État membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code.

De son côté le code de l'urbanisme précise à l'article R151-3 le contenu du rapport de présentation du PLU en cas d'évaluation environnementale.

La présente partie du rapport de présentation correspond aux éléments suivants :

- l'analyse des impacts du PLU sur l'environnement avec notamment l'analyse des incidences sur les sites destinés à des aménagements divers ;
- l'analyse des incidences du PLU sur le réseau Natura 2000 ;
- l'analyse des résultats de l'application du PLU suivi environnemental ;
- la présentation des méthodes d'évaluation des effets du PLU sur l'environnement.

Commune de Rocheo	corbon	

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement

Partie 1 – L'analyse des impacts du PLU sur l'environnement	

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement

Commune de Rocheo	corbon	

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement

I. L'analyse des incidences du PLU sur les composantes environnementales

Thème	Pannel de l'état initial de l'environnement	Incidences du PLU	Mesures d'évitement, de	
meme	Rappel de l'état initial de l'environnement	Positives	Négatives	compensation et/ou de réduction
Contexte physique	Un relief accentué, entaillé de vallées	Pas de modification de la topographie	Pas d'incidence négative	Sans objet
	Une géologie dominée par le tuffeau jaune, constituant à la fois une richesse et un risque	Intégration des constructions nouvelles dans leur environnement et en particulier une attention portée aux covisibilités de coteau à coteau		
	Un climat tempéré mais des bouleversements à anticiper	La prise en compte du Plan d'Exposition aux Risques de mouvements de terrain dans le règlement		
Trame verte et bleue (TVB)	Une occupation des sols diversifiée dominée à part égale par la vigne, les boisements, la grande culture et les espaces bâtis et divers espaces naturels (Loire, varennes) Une biodiversité très riche : - la vallée de la Bédoire et ses versants boisés, colonne vertébrale de la commune - la Loire, principal noyau de biodiversité, inscrite au réseau Natura 2000 - de grands boisements, des friches, des parcs, des jardins et des mares diversifiant la mosaïque de milieux Des corridors écologiques existant sur la commune La vigne et la grande culture, des milieux qui pourraient gagner en biodiversité Des espèces protégées recensées et une quinzaine d'espèces invasives	Les espaces ayant une valeur du point de vue de la trame verte classés en zone N. En particulier: - les espaces naturels précieux (Natura 2000) classés en zone Ni et Ne à vocation naturelle - protection des parcs des grandes propriétés en Np et EBC pour les plus boisés et les plus vastes Par ailleurs: - protection de la Bédoire et de ses biefs, des mares et d'éléments du paysage (boisements de coteau) par l'article L.151-23 - classement des principaux boisements en EBC et des boisements de coteaux en L151-23 pour une gestion adaptée - des prescriptions de plantations d'essences végétales diversifiées et locales Aucune remise en question des corridors écologiques par les zones d'urbanisation future.	Une mise en valeur de la Loire pouvant générer une augmentation de la fréquentation Une urbanisation de terres pouvant nuire à la biodiversité du sol et à la diminution des parcelles cultivables (hors ZAP)	Maitrise de l'occupation de la varenne de Loire par des secteurs spécifiques et délimités selon l'occupation du sol Instauration d'un coefficient d'imperméabilisation des sols

Thème	Rappel de l'état initial de l'environnement	Incidences du PLU	Mesures d'évitement, de compensation et/ou de	
11101110	Trapport do Fotat Initial do Fotorio Initial	Positives	Négatives	réduction
Espaces urbains et VUE	Un territoire diversifié façonné au cours des siècles Pas de "château de la Loire" mais un condensé de l'essentiel du Val de Loire Une périurbanisation précoce, au gré des opportunités et consommatrice d'espace Des morphologies urbaines reflet de cette histoire, des formes identitaires et caractéristiques de la géographie et d'autres dissociées de celle-ci Des paysages forts	Une maîtrise de la consommation d'espace par l'arrêt de la constructibilité résidentielle dans l'espace agricole et naturel et le recentrage du développement résidentiel dans le bourg Prise en considération des caractéristiques qui fondent la VUE: - par la place du caractère du village et du site dans le PADD; - par la protection du patrimoine naturel (zones N, EBC, L.151-23) - par l'orientation d'aménagement du Val de Loire	Un seul site résidentiel prévu en extension (1,5 ha) 7,5 ha prévus pour un développement économique	Des classements en zone d'urbanisation ultérieure afin d'ajuster au mieux les projets à l'évolution des besoins Des OAP qui garantissent la qualité des opérations sur les zones d'urbanisation future
		D'autre part, le patrimoine bâti bénéficie d'une protection forte parallèle au PLU à travers le Site Patrimonial Remarquable		
Paysages	Des entités paysagères portées par un socle naturel fort : - la Loire et la varenne - le paysage de pied de coteau - un bourg de confluence - le paysage rural de la Bédoire - le paysage boisé - le vignoble - le plateau céréalier - le paysage en mutation entre ville et campagne	Une attention portée aux paysages notamment par : - le classement en zone A et N des espaces agricoles et naturels - la création d'un secteur Av inconstructible sur le plateau viticole - l'arrêt de l'urbanisation des crêtes de coteau - la protection des boisements en fonction de leur situation et de leurs vocations - la sanctuarisation d'une continuité agronaturelle et paysagère entre le site d'activités et l'espace résidentiel de la rue Saint-Georges	Une urbanisation de terres cultivables (hors ZAP) Le développement envisagé du site d'activités	Des classements en zone d'urbanisation ultérieure qui permettront d'affiner les projets et leur insertion dans l'environnement Des OAP qui garantissent la qualité des opérations sur les zones d'urbanisation future En particulier en ce qui concerne le site d'activités, la préservation du boisement qui marque l'arrivée sur Tours

Thème	Rappel de l'état initial de l'environnement	Incidence	Mesures d'évitement, de compensation et/ou de réduction	
meme	Rapper de l'etat miliai de l'environnement	Positives	Négatives	
Gestion raisonnée du cycle de l'eau	Des objectifs de qualité de l'eau restant à atteindre : - la Bédoire, un mauvais état écologique - des eaux souterraines en état médiocre du fait de la présence de nitrates et de pesticides Une gestion du cycle de l'eau en amélioration : - une alimentation en eau potable devenue suffisante et conforme en termes de qualité - un traitement des eaux usées géré par la Métropole et un raccordement en cours à la station de La Riche - un schéma des eaux pluviales en cours de réalisation	Une protection de la Bédoire et de ses biefs, des mares et d'éléments du paysage (boisements de coteau) par l'article L.151-23, et de certains boisements en Espace Boisé Classé (L.113-1)	Une augmentation possible des consommations d'eau potable et des rejets d'eaux usées à terme avec l'accueil de nouveaux habitants, dont le nombre reste cependant limité	L'instauration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les espaces de développement résidentiel sur le plateau Des obligations de raccordement aux différents réseaux publics lorsqu'ils existent. Un schéma pluvial réalisé en parallèle du PLU Un raccordement du réseau d'eaux usées à la Station d'épuration de La Riche à court terme
Qualité de l'air Change- ment climatique Et énergie	Une baisse globale des niveaux de l'ensemble des polluants Des épisodes de pollution ponctuels Des émissions polluantes à l'échelle de la commune relativement contenue Un potentiel d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables	Un règlement qui ne remet pas en question les dispositifs de production d'énergies renouvelables La volonté de développer les cheminements doux affichée dans le PADD et traduite autant que de besoin dans les OAP et les emplacements réservés Un recentrage de l'urbanisation qui aura pour effet de limiter le développement des déplacements automobile	Une construction de nouveaux logements pouvant potentiellement induire une croissance des émissions de GES et des consommations d'énergie liées au chauffage, à la production d'électricité, à l'eau chaude sanitaire et aux déplacements	Sans objet

Thème	Rappel de l'état initial de l'environnement	Incide	Mesures d'évitement, de compensation et/ou de	
	rappor do rotat ilitida do rotationionione	Positives	Négatives	réduction
Lutte contre les nuisances et pollutions	Des nuisances sonores générées par l'aéroport et les axes de circulation Les autres nuisances ou pollutions (olfactives, lumineuses, termites) sont limitées ou maitrisées (déchets)	Des actions en faveur des modes de déplacements doux générant moins de nuisances sonores	L'accueil prévu de nouveaux habitants dans des espaces soumis au bruit de l'aéroport (zone C) Un accroissement prévisible des déchets avec l'augmentation de la population Une altération potentielle de l'environnement sonore pendant la durée des chantiers liés à la construction de nouveaux logements	La prise en compte des nuisances sonores liées à l'aéroport par le conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation de certains espaces Une attention à porter au déroulement du chantier pour atténuer les nuisances sonores ressenties par les riverains
Risques naturels et	Des risques naturels prégnants liés à la situation de commune ligérienne : - des risques élevés de mouvements de terrain – un PER ancien - un territoire situé pour partie en zone inondable – couvert par un PPRI - des risques de remontées de nappe très contenus - un aléa faible à moyen de mouvements de terrain liés aux terres argileuses	Une prise en compte des risques naturels dans le projet communal et dans les conditions s'appliquant aux différents sites	Sans objet	Sans objet
Technologi- ques	 un risque sismique très faible Des risques technologiques modérés : un risque lié à la présence d'activités faible des risques liés au développement de l'activité de vinification (chais) un inventaire d'anciens sites d'activités potentiellement pollués à prendre en compte des risques potentiels liés au transport des matières dangereuses 	Aucun accroissement du risque technologique La création d'une zone d'activités agricole et viticole pour les nouveaux chais en ayant la nécessité		

II. L'analyse des incidences du PLU sur les sites destinés à l'urbanisation et aux aménagements divers

Ce chapitre aborde l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement des zones d'urbanisation future ; 1AU (La Planche), 2AU (château de Sens), 3AU (Vaufoynard), AUh (Vinetterie et Mosny), AUx et Auv (extension zone d'activités de Chatenay et zone d'activités viticole). Celles-ci sont toutes concernées par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'OAP vallée de la Loire fait l'objet d'une analyse dans le chapitre "étude d'incidences Natura 2000".

Plusieurs emplacements réservés sont par ailleurs créés dans le PLU. Ceux situés en-dehors des zones urbaines font l'objet d'une analyse d'incidences.

1. 1AU (La Planche)







Le site aujourd'hui

Occupation du sol et enjeux environnementaux

Ce secteur correspond à une friche d'activité et à une carrière abandonnée. Compte-tenu de cette occupation récente, le sol est très anthropisé et ne présente à priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales.

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

À noter : ce site ne s'inscrit pas au contact des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Dérangement de la faune locale et commune, avec possibilité de report de la faune sur les secteurs avoisinants Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE

Évolution modérée du paysage local

Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

Évolution modérée des flux captés par la station d'assainissement

Mesures de préservation et de mise en valeur

Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure de compen sation	Mesure d'accompagnement
		/	L'OAP prévoit : Boisements de coteaux préservés Gestion des eaux pluviales par une noue Cœur d'îlot végétalisé
			Le règlement du PLU prévoit un coefficient d'imperméabilisation des sols maximal de 50% de la superficie du terrain avec un maximum de 500 m².

2. 2AU et 2AUa (château de Sens)





Occupation du sol et enjeux environnementaux

Ce secteur se compose d'un grand parc entouré de murs, d'un château, de dépendances et de constructions plus récentes. Une allée de tilleuls dont certains sont en mauvais état sanitaire, un ancien jardin à la française et d'espaces enherbés plantés de quelques arbres.

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Ce secteur ne présente à priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales.

À noter : ce site est proche des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Artificialisation / désartificialisation

Dérangement de la faune locale et commune très limité (site fermé)

Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE Évolution du paysage local : recomposition d'un parc Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

Évolution modérée des flux captés par la station d'assainissement

 Mesures de préservation et de mise en valeur

 Mesure
 Mesure de Mesure
 Mesure d'accompagnement

d'évitement	réduction	de compen sation	mesure a accompagnement
		/	L'OAP prévoit : - des extensions potentielles du château - la restauration du parc
			Le règlement du PLU prévoit une séparation des espaces constructibles (château) et des espaces inconstructibles (parc)

3. 3AU (Vaufoynard)







Occupation du sol et enjeux environnementaux

Ce site en cœur de village prend place au pied d'un coteau boisé de feuillus. Il correspond à l'emplacement de bâtiments agricoles et d'une entreprise de serrurerie. La partie non-bâtie évolue vers la friche arborée, avec un fort développement de ronciers.

Ce secteur ne présente à priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales.

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

À noter : ce site est proche des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Modification / artificialisation de l'occupation du sol

Dérangement de la faune locale et commune, avec possibilité de report de la faune sur les secteurs avoisinants Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE

Évolution du paysage local

Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

Mesures de préserva	Mesures de préservation et de mise en valeur						
Mesure	Mesure de	Mesure de	Mesure d'accompagnement				
d'évitement	réduction	compensation					
Maîtrise de la consommation d'espace par renouvellement urbain de ce secteur			L'OAP prévoie la préservation du patrimoine végétal et des boisements de coteau, ainsi que la création de jardins en terrasse arborés, venant en transition avec le coteau. Des cheminements doux sont créés pour diversifier les modes de déplacements dans le bourg. Le règlement du PLU prévoit que les terrains ou parties de terrains libres de toute construction doivent être convenablement aménagés et entretenus pour ne pas nuire à l'environnement des lieux.				

4. AUv (zone d'activités viticole) et AUx (extension zone d'activités de Chatenay)





AUx



AUv

Ce secteur qui devra faire l'objet d'une modification ou révision du PLU pour être ouvert à l'urbanisation se compose de terres agricoles cultivées et d'un boisement de feuillus.

Occupation du sol et enjeux environnementaux

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

Ce secteur ne présente à priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales et il est situé hors Zone Agricole Protégée.

À noter : ce site ne s'inscrit pas au contact des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Modification / artificialisation de l'occupation du sol

Consommation de terres agricoles

Dérangement de la faune locale et commune, avec possibilité de report de la faune sur les secteurs avoisinants Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE

Évolution du paysage local

Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

Mesures de pr	Mesures de préservation et de mise en valeur				
Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Mesure de compen sation	Mesure d'accompagnement		
		/	L'OAP prévoit la préservation du boisement où des cheminements pour les modes doux seront aménagés, ainsi qu'une interface végétale avec le paysage agricole de type haie bocagère.		
			Le règlement du PLU prévoit que les terrains ou parties de terrains libres de toute construction doivent être convenablement aménagés et entretenus pour ne pas nuire à l'environnement des lieux.		

5. AUh (La Vinetterie)





Occupation du sol et enjeux environnementaux Ce secteur qui devra faire l'objet d'une modification ou révision du PLU pour être ouvert à l'urbanisation se compose d'un ancien clos de vigne (hors Zone Agricole Protégée) aujourd'hui enherbé, de vestiges d'un ancien verger (un arbre isolé) et d'une haie qui prolonge le mur en limite avec les vignes.

Le site est probablement fréquenté par des micromammifères tels que mulots et souris, et la mésofaune incluant Lapin de garenne et Hérisson d'Europe. Il est aussi accessible aux grands mammifères malgré la présence d'un mur.

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Ce secteur ne présente à priori pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales.

À noter : ce site ne s'inscrit pas au contact des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Modification / artificialisation de l'occupation du sol

Dérangement de la faune locale et commune, avec possibilité de report de la faune sur les secteurs avoisinants Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE

Évolution du paysage local

Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

Mesures de pre	esures de préservation et de mise en valeur				
Mesure de de de compen sation Mesure d'accompagnement		Mesure d'accompagnement			
Les eaux pluviales seront collectées au point bas du site.		/	L'OAP prévoit : l'insertion d'une opération résidentielle en respectant l'environnement avec des principes de traitement de limite entre l'espace résidentiel et l'espace viticole : jardins, haie bocagère) un espace préférentiel de gestion paysagère des eaux pluviales des cours jardinées à créer Un seuil paysager sur l'espace publique		

6. AUh (Mosny)







Ce secteur qui devra faire l'objet d'une modification ou révision du PLU pour être ouvert à l'urbanisation est enserré dans des espaces bâtis et se compose d'une friche herbacée.

Le site est probablement fréquenté par des micromammifères tels que mulots et souris, et la mésofaune incluant Lapin de garenne et Hérisson d'Europe. Il est aussi accessible aux grands mammifères.

Occupation du sol et enjeux environnementaux

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide botanique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

Ce secteur ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore locales. Il s'agit d'une grande dent creuse au sein de l'urbanisation de plateau.

À noter : ce site ne s'inscrit pas au contact des sites Natura 2000 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (ZSC) et « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (ZPS).

Incidences du projet de PLU

Modification / artificialisation de l'occupation du sol

Dérangement de la faune locale et commune, avec possibilité de report de la faune sur les secteurs avoisinants Absence d'interférence avec les objectifs du SRCE

Évolution du paysage local

Modification des modalités d'écoulement des eaux pluviales

	esures de préservation et de mise en valeur		
Mesure	Mesure de	Mesure	Mesure d'accompagnement
d'évitement	réduction	de	
		compen	
		sation	
		/	L'OAP prévoit de :
			- aménager la frange Sud de l'opération avec une interface de type haie bocagère ;
			- traiter l'aménagement paysager de l'opération en s'inspirant des caractéristiques du paysage rural (matériaux simples et naturels, essences locales, revêtements qualitatifs, etc.).

7. Les emplacements réservés

Seuls les emplacements réservés situés en zone A et N font l'objet d'une analyse environnementale.

Emplacement 1 et 3:

Parking d'appoint et espace vert, et élargissement du chemin de circulations douces entre la rue de l'Église et la rue des Fontenelles (largeur : 4 mètres)

Ces deux ER sont situés le long de la Bédoire en prolongement des jardins familiaux. Le terrain destiné à accueillir un parking occasionnel est aujourd'hui enherbé et le restera, aucune imperméabilisation du sol n'étant prévu dans le projet de la commune. Le chemin existant sera élargi côté ouest pour permettre une meilleure circulation des modes de déplacements doux et n'aura pas d'impact sur le lit de la Bédoire.



Emplacement 4:

Chemin de circulations douces entre la rue du Dr Lebled et la rue du Chalateau

Cet ER traverse une zone N et un espace boisé Classé. Il s'appuie sur un chemin existant, l'objectif étant de le remettre en état pour permettre d'améliorer la circulation piétonne entre la rue du Docteur Lebled et le plateau. L'incidence sur le milieu naturel sera minime.

Emplacement 7:

Elargissement d'un chemin d'accès à un ouvrage hydraulique

Cet emplacement se situe au sein d'un boisement de feuillus sur le versant Est du vallon de la Bédoire. Un chemin existe déjà. Il s'agit de l'élargir pour faciliter l'entretien du bassin. L'incidence sur le milieu naturel sera minime.

Emplacement 8:

Élargissement et réaménagement du chemin de Mosny incluant des circulations douces La voie existe déjà ; il s'agit d'un élargissement favorisant un réaménagement pour plus de confort pour les modes de déplacements doux. L'incidence sur le milieu naturel sera minime. Aucun impact sur l'environnement n'est à attendre.

Emplacement 9:

Création d'un cheminement de circulations douces entre la rue Saint-Georges et le centre-bourg (total : 7 mètres)

Ce chemin est déjà existant (chemin de vigne). Sans impact sur le milieu naturel.

Emplacement 11:

Espace paysager et préservation du milieu – continuité du parc St-Georges

Cet ER s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un parc des bords de Loire. Il est situé à proximité du site inscrit au réseau Natura 2000. Aucune construction et artificialisation des sols n'est autorisée et il n'est pas prévu de modification de l'occupation des sols actuelle. Cette ER n'a donc aucune incidence négative sur le milieu naturel.

Emplacement 12:

Bord de Loire, cheminement piétonnier

Cet ER se situe en proximité immédiate du site Natura 2000. Cependant, le chemin existant déjà, il n'y aura aucun impact supplémentaire sur le milieu naturel n'est à prévoir.

Emplacement 13:

Extension des espaces verts entre l'office du tourisme et la Loire

Cet ER se situe en proximité immédiate du site Natura 2000. Il est occupé actuellement par des jardins familiaux qui pourront éventuellement évoluer vers un espace vert public, ne remettant pas en cause les espaces naturels ligériens.

Emplacements 15 à 22 :

Ouvrages hydrauliques

La localisation et le dimensionnement de ces ouvrages prend appui sur l'étude du schéma d'assainissement des eaux pluviales réalisé parallèlement à l'élaboration du PLU. Situés en majeure partie en zone A, ces ouvrages devront faire l'objet d'un traitement paysager pour s'intégrer au mieux à l'environnement et participer dans la mesure du possible à l'enrichissement de la biodiversité. Cela viendra compenser la perte d'espaces agricoles/viticoles induites par leur création.

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Commune de Rochecorbon

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Partie 2 – L'analyse des incidences du PLU sur
le réseau Natura 2000
Commune de Rochecorbon

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Commune de Rochecorbon

I. Le réseau Natura 2000, un patrimoine naturel d'intérêt européen

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels d'intérêt écologique élaboré à partir des Directives "Habitats" et "Oiseaux". Ce réseau est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Dans les zones de ce réseau, les États Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. L'objectif est de promouvoir une gestion adaptée des habitats tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État Membre.

La désignation des sites ne conduit pas les États Membres à interdire a priori les activités humaines, dès lors que celles-ci ne remettent pas en cause significativement l'état de conservation favorable des habitats et des espèces concernés.

1. Rappel sur le classement des sites Natura 2000

Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :

Les ZSC sont instituées en application de la Directive "Habitats" 92/43/CEE du 21/05/1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Zones de Protection Spéciale (ZPS) :

Les ZPS sont instituées en application de la Directive "Oiseaux" 2009/147/CE du 30/11/2009 modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

2. La notion d'habitat et d'espèces

Un habitat, au sens de la Directive européenne "Habitats", est un ensemble indissociable comprenant :

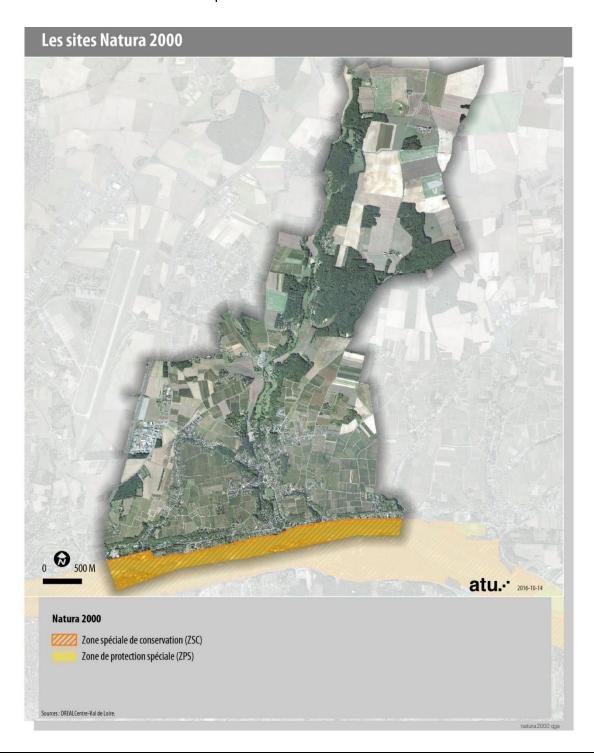
- une faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré;
- une végétation ;
- des conditions externes (conditions climatiques, géologiques et hydrauliques).

Un habitat ne se réduit donc pas uniquement à la végétation. On distingue donc :

- l'habitat naturel : milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales;
- l'habitat d'espèce : milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique ;
- les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats Faune Flore", et de la directive 2009/147/CE dite directive "Oiseaux".

Certains d'entre eux sont dits prioritaires et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire. Les habitats d'intérêt communautaire sont indexés à l'annexe I de la directive "Habitats". Pour les espèces animales et végétales, deux annexes sont à considérer :

- ✓ l'annexe II : "Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation" (ZSC);
- ✓ l'annexe IV : "Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte".



II. Les sites Natura 2000 présents sur le territoire

Deux sites Natura 2000 sont identifiés sur la commune : il s'agit de la ZSC FR2400548. La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes et de la ZPS FR2410012 Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire.

ZSC FR2400548 La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes

Arrêté du 29 août 2014 portant désignation du site Natura 2000 La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes (zone spéciale de conservation)

Ce site, qui s'étend sur près de 5 556 ha, est remarquable pour ses forêts alluviales qui sont pour la plupart en très bon état, ainsi que pour son intérêt ornithologique et piscicole. Le val renferme de grandes surfaces en prairies fréquentées par des espèces telles que la Piegrièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Râle des genêts (*Crex crex*). Ces prairies accueillent de grandes stations de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

À l'amont de la confluence avec le Cher, le lit de la Loire conserve des caractères de la partie amont. Toutefois, des falaises calcaires apparaissent peu à peu et favorisent la présence d'habitats rupicoles. Après la confluence avec le Cher et surtout avec la Vienne, le lit mineur se diversifie avec la présence de grandes îles et d'un val plus ample et localement bocager.

La vulnérabilité de cet espace réside dans l'évolution des pratiques agricoles : l'abandon de certains secteurs et l'intensification des cultures sur d'autres participent à la modification du site, ainsi que l'extension locale de zones industrielles et de l'urbanisation de loisirs (plans d'eau de loisirs, cabanons, etc.).

Les tableaux en pages suivantes dressent la liste des habitats d'intérêts communautaires présents sur le site Natura 2000 et les espèces identifiées visées à l'annexe II de la directive Habitats, faune, flore.

Les tableaux sont issus du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2400548 « La Loire de Cande Saint-Martin à Mosnes » (BIOTOPE, septembre 2005 et du Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR2400548 « La Loire de Cande Saint-Martin à Mosnes » (Actualisé le 30 novembre 2011). Dans ces tableaux, les intitulés et abréviations prennent les sens suivants :

Intérêt : i.c = intérêt communautaire ; P = prioritaire (habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R.214-15 du Code de l'Environnement).

Couverture relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel

Degré de conservation : A-Conservation excellente ; B-Conservation bonne ; C-Conservation moyenne ou

réduite ; - : non renseigné par le DOCOB

Habitats d'intérêt communautaire présents au sein de la ZSC La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes

Навітат	CODE NATURA 2000	INTÉRÊT	COUVERTURE RELATIVE	ETAT DE CONSERVATION	LOCALISATION / RÉPARTITION SUR LA ZSC
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	I.C.	0,42 % (surface cumulée avec habitat 3270)	Cet habitat est dégradé du fait de l'envahissement par la jussie, mais moins que le <i>Bidention</i> ou le <i>Chenopodion</i> (3270), car il se développe sur des berges exondées tard en saison, que les stolons de la jussie ne peuvent fermer totalement dès la première année.	3130-3 : cet habitat se localise en bordure des bancs de sables humides du lit mineur ainsi qu'au niveau des annexes hydrauliques en contact avec la nappe alluviale.
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	I.C.	0,02 %	Dégradé. Les formes les plus dégradées (envahissement par les algues filamenteuses et les jussies, disparition des macrophytes caractéristiques) n'ont pas été placées dans cet habitat.	3150-4: sur la Loire, on trouvait ces groupements végétaux essentiellement dans les bras morts, les boires plus ou moins déconnectés du chenal principal et les mares en pied de digues, issues de l'extraction de matériaux de réfection des digues. De fait du développement des jussies, de la dégradation de la qualité de l'eau, de l'enfoncement du lit et des travaux récents de restauration des digues, la plupart des sites anciens ont disparu ou ont été dégradés de façon telle qu'ils ne correspondent plus à cet habitat. Seule subsiste une mare forestière éloignée du lit principal et épargnée par la jussie, qui présente un cortège végétal caractéristique, en contrebas de la levée du Bois Chétif sur l'Ile Saint-Martin à la Chapelle—sur-Loire.
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	I.C.	Faible et fragmentaire, non quantifiée	L'état de conservation de ces habitats est moyen du fait de l'absence de surfaces conséquentes.	Les radeaux de renoncule flottante sont rares et très fragmentaires sur le site. Ils se cantonnent aux berges de la Loire et de ses grands affluents : Vienne, Indre et Cher.
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	I.C.	0,42 % (surface cumulée avec habitat 3130)	Ces deux habitats sont dégradés sur le site du fait de leur envahissement par la jussie et le paspalum à deux épis (<i>Paspalum distichum</i>).	3270-1 et 3270-2 : ces deux habitats sont présents en marge des berges exondées du lit mineur de la Loire.

Habitat	Code Natura 2000	Intérêt	Couverture relative	Etat de conservation	Localisation / Répartition sur la ZSC
Pelouses calcaires de sables xériques	6120	Р	0,02 %		
Pelouses sèches semi- naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-</i> <i>Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	6210	Р	0,9 %	Toutes les formations du site sont engagées dans un processus dynamique de fermeture par les graminées sociales que sont les chiendents hybrides ou les formations arbustives de type lande à genêts ou fruticées. Le robinier (Robinia pseudacacia) est fortement susceptible de conquérir ces milieux sur le site. Le site des Hauts de Bertignolles est dans un bon état de conservation	6210-38 : l'habitat occupe rarement de grandes superficies. Le site d'Indre- et-Loire est remarquable pour la Loire moyenne en ceci qu'il intègre les pelouses des Hauts de Bertignolles à Savigny-en-Véron, avec des surfaces conséquentes d'un seul tenant, en excellent état de conservation.
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	I.C.	0,04 %	Sur ce secteur de Loire, cet habitat est rarement présent dans sa forme typique. Il subsiste sous forme de lambeaux discontinus, souvent remplacé par des formes dégradées à baldingère (<i>Phalaris arundinacea</i>).	6430-1 et 6430-2 : ces formations sont peu représentées sur le site. On les rencontre essentiellement sous une forme appauvrie en bordure de Loire ou au niveau des annexes hydrauliques. 6430-6 et 6430-7 : ces groupements sont beaucoup mieux représentés que les précédents. Ils se localisent en bordure des saulaies-peupleraies fraîches (code Natura 2000 91E0). Leur cartographie est parfois délicate et les surfaces très certainement sous-estimées.
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	Р	11,94 %	L'état de conservation des saulaies-peupleraies sur le site est globalement dégradé. La colonisation de ces formations par le robinier (<i>Robinia pseudacacia</i>) tend à banaliser fortement leur composition floristique.	91E0-1 et 91E0-3 : cette formation est présente sur l'ensemble du linéaire du site.

Habitat	Code Natura 2000	Intérêt	Couverture relative	Etat de conservation	Localisation / Répartition sur la ZSC
Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	I.C.	16,69 %	L'état de conservation de ces forêts est assez bon sur le site, malgré la jeunesse de certains peuplements. La présence en leur sein de vieux arbres têtards, servant auparavant de limites de propriété, la compense en partie pour les cortèges saproxyliques. Sur la plupart des secteurs, l'absence de gestion forestière, voire d'exploitation du bois, a permis le développement de cortèges plus naturels, tant du point de vue de la composition de la strate arborée que de la structuration, en particulier pour les peuplements les moins jeune. C'est pourquoi le robinier (<i>Robinia pseudacacia</i>), bien que présent, n'est pas aussi envahissant sur le site que dans le Loiret.	91F0-3 : Cet habitat est bien représenté sur les francs-bords.
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	Р	0,02 %	Cet habitat est dans un bon état de conservation dans le vallon de Vau, bien que la strate arborée soit dominée par l'érable champêtre plutôt que par le frêne commun. La strate herbacée est typique.	Sur le site, cet habitat n'est présent que dans les parties encaissées basses du vallon de Vau à Mosnes, entaille creusée dans le coteau gauche du Val de Loire. Les hauts de pentes plus stables sont occupés par la chênaie-charmaie et, en bord de pente, par la chênaie pubescente. De nombreux autres ravins du même coteau hébergent cet habitat, mais n'ont pas été inclus dans le périmètre du site.

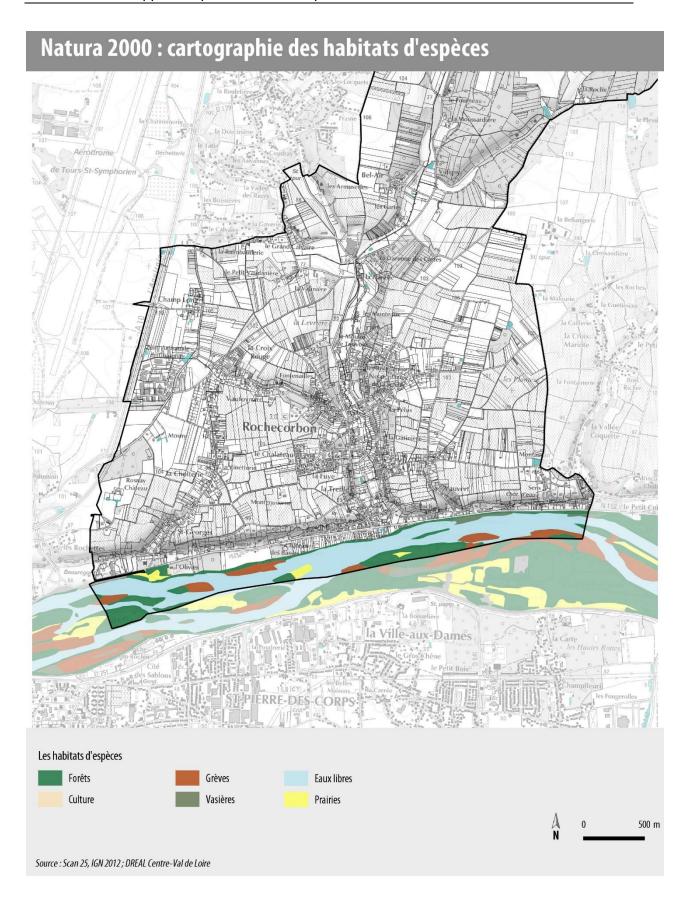
Espèces d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZSC La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes

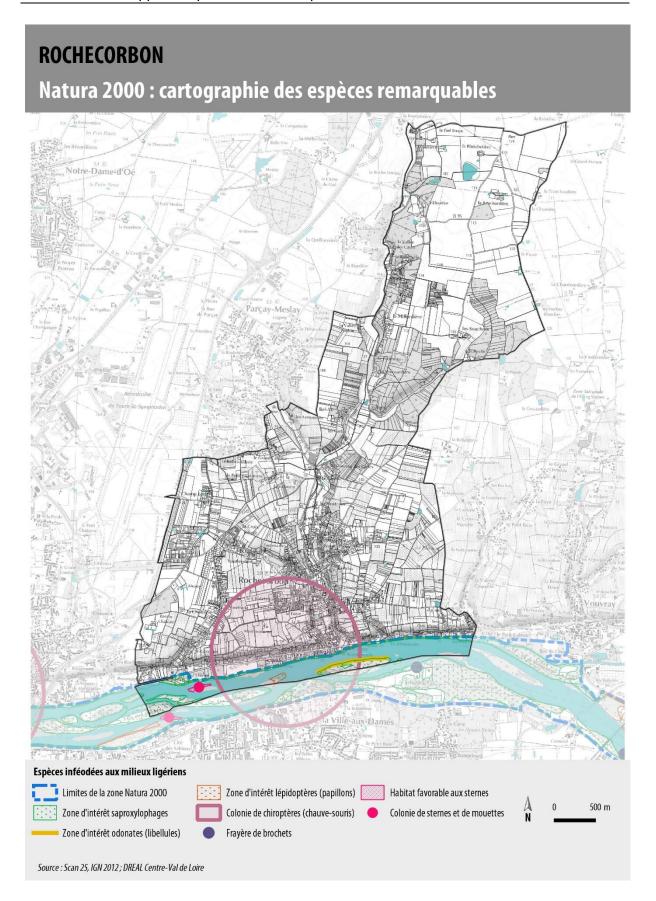
Espèces	Code Natura 2000	Intérêt	DEGRÉ DE CONSERVATION	Localisation/Répartition au sein de la ZSC (Source : DOCOB)
Mammifères				
Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	1303	I.C.	/	Le petit rhinolophe est présent sur le site en été et en hiver, dans des refuges différents. Le site est exploité uniquement comme terrain de chasse. Une seule colonie reproductrice de petite taille est connue dans des bâtiments des communes riveraines de la Loire, située en dehors du périmètre du site. L'espèce est rare dans le val de Loire comme dans toute la région Centre, mais l'espèce peut être assez discrète. De ce fait, c'est tout le périmètre du site qui doit être considéré comme territoire de chasse possible.

Espèces	CODE NATURA 2000	Intérêt	DEGRÉ DE CONSERVATION	Localisation/Répartition au sein de la ZSC (Source : DOCOB)
Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	1304	I.C.	/	Le grand rhinolophe est présent sur le site en été et en hiver, dans des refuges différents. Le site est exploité uniquement comme terrain de chasse. L'espèce est détectée régulièrement en chasse sur l'ENS de Montlouis-sur-Loire, très fréquenté par les naturalistes. Elle a été également détectée à Lussault. Quelques colonies d'importances variables sont connues dans des bâtiments des communes riveraines de la Loire (Huismes, Candes Saint-Martin, Rochecorbon, Langeais), situées en dehors du périmètre du site. Ces données sous-estiment sa présence dans le val de Loire car l'espèce peut être assez discrète. De ce fait, c'est tout le périmètre du site qui doit être considéré comme territoire de chasse possible.
Espèces	Code Natura 2000	Intérêt	Degré de conservation	Localisation/Répartition au sein de la ZSC (Source : DOCOB)
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis</i> emarginatus)	1321	I.C.	/	Le murin à oreilles échancrées est pratiquement absent du site. Les seules données connues concernent un individu en hibernation à Huismes en 1998 et un autre en hibernation Langeais en 1994 (données : Groupe Chiroptères d'Indre-et-Loire, Stéphane Poitou 2004). Pourtant cette espèce sociale est facile à mettre en évidence, car elle n'est pas rare dans la région et forme des grappes visibles, tant en reproduction qu'en hivernage.
Grand murin (Myotis myotis)	1324	I.C.	/	Le grand murin est présent sur le site en été, mais pas en hiver. Plusieurs colonies sont connues dans des communes riveraines de la Loire, mais les bâtiments concernés sont situés en dehors du périmètre du site (Mosnes, Amboise, Husseau, Tours, Cinq-Mars-la-Pile). Données : Groupe Chiroptères d'Indre-et-Loire, Stéphane Poitou 2004.
Castor d'Europe (Castor fiber)	1337	I.C.	А	Le castor d'Europe est présent dans les secteurs de ripisylve du site, tout le long de la Loire, même sur des tronçons de berges très fréquentés. Au niveau des densités, il n'y a globalement pas de suivi. On sait qu'il colonise tous les sites qui lui sont adaptés et qu'il remonte les affluents.
Insectes				
Gomphe serpentin (Ophiogomphus cecilia)	1037	I.C.	А	L'espèce a fait l'objet d'investigations particulières sur le site dans le cadre du document d'objectifs, mais n'a pas été observée. Néanmoins, des données anciennes la signalait comme très abondante sur tout le cours de la Loire moyenne (Martinia, 2001). Elle a été observée plus récemment dans 12 communes de l'Indre-et-Loire, sur 33 sites (Martinia, décembre 2000, juin 2002). Une espèce de l'annexe IV de la directive, le gomphe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>) lui est généralement associée (observée sur 8 communes et 20 sites).
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	I.C.	В	L'espèce n'a pas fait l'objet d'investigations particulières sur le site, du fait de l'absence de son habitat d'espèce en surfaces suffisantes pour que se développe une véritable population. Nous avons observé une femelle sur la pelouse des Hauts de Bertignolles à Avoines, sur des milieux ne lui convenant pas. Cet individu provenait probablement du bocage du Véron tout proche, ce qui souligne les potentialités de corridor biologique du site.
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)	1088	I.C.	С	L'espèce a fait l'objet de prospections mais n'a pas été observée. Elle est cependant probablement présente, au niveau des chênes les plus âgés des forêts alluviales. Elle est en effet connue de vieux chênes situés à quelques centaines de mètres du site, comme par exemple dans la vallée de la Choisille à Fondettes. Elle est aussi citée de Cerelles, forêt de Loches, Rochecorbon, Tours, La Ville-aux-Dames et la Bouillardière. D'après l'évaluation de la qualité des arbres, les deux sites présentant les plus grandes probabilités de présence sont le vallon de la Boire du Chêne à Chouzé-sur-Loire, et le vallon de Vau à Mosnes.

Espèces	Code Natura 2000	Intérêt	DEGRÉ DE CONSERVATION	Localisation/Répartition au sein de la ZSC (Source : DOCOB)
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	1083	I.C.	В	L'espèce a fait l'objet de prospections sur l'ensemble des sites dans le cadre de la réalisation du présent document d'objectifs, mais aucun individu n'a été observé durant les journées de prospection. Etant un animal au vol crépusculaire, le lucane cerf-volant est discret. Il peut néanmoins être présent sur certains sites. D'après l'évaluation de la qualité des arbres, les deux sites présentant les plus grandes probabilités de présence sont le vallon de la Boire du Chêne à Chouzé-sur-Loire, et le vallon de Vau à Mosnes.
Poissons				
Lamproie marine (Petromyzon marinus)	1095	I.C.	В	L'espèce est présente en migration sur l'ensemble du site en Indre-et-Loire.
Lamproie de rivière (Lampetra fluviatilis)	1099	I.C.	/	La population de lamproie marine du bassin de la Loire est actuellement menacée après plusieurs décennies de diminution des effectifs. On pensait qu'elle avait disparu de la Loire moyenne et ne s'était maintenue que dans la partie aval du bassin. En 2004, le passage de l'espèce a été constaté à la station de comptage de Châtellerault, sur la Vienne, suite à l'effacement du barrage de Maison-Rouge.
Grande alose (Alosa alosa)	1102	I.C.	С	Elle est présente en migration sur l'ensemble du site en Indre-et-Loire. L'aire de reproduction naturelle de la grande alose est située vers Langogne, Issoire, Le Puy-en-Velay. Elle chevauche l'aire de reproduction du saumon.
Alose feinte (Alosa fallax)	1103	I.C.	С	Elle est présente en migration sur l'ensemble du site en Indre-et-Loire, mais ses effectifs ne sont pas connus. La plus grande partie de la population remonte la Vienne vers les frayères rendues accessibles par l'arasement du barrage de Maison-Rouge. En l'Indre-et-Loire, le nombre de géniteurs d'alose feinte présents dans la Loire est trop réduit pour que des frayères aient été détectées. Néanmoins, des individus adultes hybrides entre l'alose feinte et la grande alose ont été pêchés dans les environs d'Amboise en 2004. Comme ces individus hybrides résultent d'hybridations forcées au pied d'obstacles à la migration infranchissables par les aloses, et que de tels obstacles n'existent pas en Indre-et-Loire, les frayères de la partie de la population d'alose feinte qui remonte la Loire plutôt que la Vienne doivent être situées en amont de l'Indre-et-Loire.
Saumon atlantique (Salmo salar)	1106	I.C.	С	Aucune zone de frayère n'est localisée sur le site. Cependant, l'espèce transite massivement par cette portion de l'axe ligérien pour rejoindre des secteurs plus favorables notamment sur l'Allier amont. Le site ne présente aucune zone de reproduction favorable. Notons également que la température estivale des eaux de la Loire sur le site est létale pour cette espèce.
Bouvière (Rhodeus sericeus)	1134	I.C.	С	L'espèce est abondante sur tout le site. Sa présence est aussi relevé dans la Cisse qui est un affluent de la Loire. Cette rivière constitue sans doute une zone refuge pour l'espèce en cas de crue du fleuve (vitesse du courant moins importante) ou en cas de pollution de la Loire.
Loche de rivière (Cobitis taenia taenia)	1149	I.C.	/	Dans l'est du site, on en retrouve au niveau de La Poterie, commune de Mosnes, en rive gauche de la Loire. Elle est probablement présente le long de la rive gauche de la Loire elle-même, à cet endroit où la rive est relativement sauvage et naturelle d'aspect, et où elle a été pêchée. Aucune donnée n'a été recensée à l'ouest du site. Rappelons qu'il ne s'y trouve plus de pêcheur professionnel depuis de nombreuses années. La loche de rivière est connue pour pouvoir fréquenter les plans d'eau de carrière en zone inondable, mais sa présence dans les carrières des francs-bords de la Loire en Indre-et-Loire n'a pas été recherchée.

Espèces	Code Natura 2000	Intérêt	DEGRÉ DE CONSERVATION	Localisation/Répartition au sein de la ZSC (Source : DOCOB)		
Chabot (Cottus gobio)	1163	I.C.	В	Dans l'est du site, on en retrouve au niveau de La Poterie, commune de Mosnes, en rive gauche de la Loire. Il est probablement présent en amont des cours d'eau de la Poterie, ce qui l'amène à être entraîné occasionnellement vers la Loire elle-même, où il a été pêché. Aucune donnée n'a été recensée à l'ouest du site, mais le chabot est connu des ruisseaux du coteau au niveau du Val de Bréhémont, en dehors du périmètre du site. Notons également sa présence bien documentée dans la partie aval de la Choisille, près de sa confluence avec la Loire. Des pêches électriques ont montré qu'il constitue la première espèce du peuplement piscicole, tant en nombre d'individus qu'en biomasse, ce qui est remarquable compte tenu de sa petite taille.		
Mollusques						
Moule de rivière (<i>Unio crassus</i>)	1032	I.C.	С	La moule de rivière est présente sur la Vienne en amont de sa confluence avec la Loire. Ses effectifs sont mal connus. Seule une petite partie de cette population est présente à l'intérieur du site, le reste étant en amont. Le substrat sableux et les fortes perturbations dues aux crues font de la Loire elle-même un milieu qui lui est défavorable.		





ZPS FR2410012 Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire

Arrêté du 17 septembre 2013 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (zone de protection spéciale)

La Zone de Protection Spéciale abrite sur près de 5 942 ha des colonies nicheuses de Sternes naines (*Sterna albifrons*) et de Sternes pierregarin (*Sterna hirundo*), ainsi que de Mouettes mélanocéphale (*Larus melanocephalus*). Ces colonies se déplacent d'année en année en raison du changement de physionomie des îlots (dynamique fluviale, végétalisation). Le site constitue également un lieu de reproduction pour le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) et l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*). Il présente également un fort intérêt en période migratoire.

Les milieux ligériens sont particulièrement intéressants : vastes pelouses sur sable décalcifié des bras annexes, mares, forêts alluviales (pour la plupart en excellent état).

La vulnérabilité du site réside dans les dérangements occasionnés par certaines formes de loisirs, ainsi que par des travaux d'entretien du lit mineur.

Le tableau en pages suivantes dresse la liste des espèces d'oiseaux identifiées sur le site Natura 2000 et visées à l'annexe I de la directive Oiseaux.

Le tableau est issu du Formulaire Standard de Données (FSD) de la Zone de Protection Spéciale FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » (Actualisé le 31/12/2011) et Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2400548 « La Loire de Cande Saint-Martin à Mosnes » (BIOTOPE, septembre 2005). Dans ce tableau, les intitulés et abréviations prennent les sens suivants :

Degré de conservation : A-Conservation excellente ; B-Conservation bonne ; C-conservation moyenne ou réduite

Espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive Oiseaux significatives pour la ZPS « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire »

Espèce		Навітатѕ		ABONDANCE SUR LA ZPS	DEG RÉ DE CONS ERVA TION
A02 3	Bihoreau gris Nycticorax nycticorax	Le bihoreau gris est une espèce nocturne qui niche dans la végétation des ripisylves de la Loire. Elle vit soit en colonies monospécifiques, soit en colonies mixtes avec d'autres espèces d'ardéidés arboricoles (héron cendré et aigrette garzette en Indreet-Loire), souvent dans la partie la plus proche du sol. Son nid, composé de branchettes, est situé dans les arbres et arbustes (saules de préférence) Les îles boisées procurent à ces oiseaux la tranquillité dont ils ont besoin pour leur reproduction. Ils trouvent également sur la ZPS des eaux peu profondes leur permettant de se nourrir. Type d'habitat: Ripisylves et îlots boisés, Eaux calmes et vasières		La population est estimée à environ 30 couples pendant la période de reproduction.	В
A02 6	Aigrette garzette Egretta garzetta	L'aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve. Depuis la première colonie de l'Ile Garaud à Saint Patrice, ce sont maintenant 3 colonies qui sont connues sur la Loire en Indre-et-Loire. Celle de l'Ile Garaud est restée mono-spécifique alors que les deux autres accueillent deux ou trois espèces (héron cendré, aigrette garzette, bihoreau gris). La présence de colonies de hérons cendrés, par leur attractivité, est primordiale pour l'installation des aigrettes et bihoreaux. Type d'habitat: Ripisylves et îlots boisés	Nicheur Hivernant Migrateur	La population est estimée à environ 40 couples pendant la période de reproduction et à 80 individus en hivernage.	В
A02 7	Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	La grande aigrette hiverne autour des rivières et des grands lacs peu profonds sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude. Cet hivernant a besoin pour se nourrir de vasières peu profondes où règne une certaine tranquillité. Ces milieux sont relativement peu importants sur la Loire (2 % de la ZPS). Elle est de plus en plus régulière sur la Loire tourangelle, notamment quand le niveau des eaux est suffisamment bas. On la rencontre essentiellement dans le Val de Montlouis, le Val de Langeais et dans les environs de la confluence avec la Vienne. Type d'habitat : Eaux calmes et vasières	Hivernant Migrateur	La population est estimée entre 5 et 10 individus hivernant sur la Loire.	В
A03 0	Cigogne noire Ciconia nigra	Cette espèce niche au cœur des massifs forestiers les plus tranquilles, elle utilise pour se nourrir les zones humides intra et péri-forestières. Elle passe beaucoup de temps en pleine forêt, se nourrissant dans les étangs et les ruisseaux traversant les massifs. Elle est fréquemment observée sur les vasières et les prairies humides du bord de Loire. Le territoire de la ZPS est fréquenté par les nicheurs installés à proximité qui viennent s'y nourrir, et lors de la migration. Type d'habitat: Eaux calmes et vasières, prairies et bocages	Nicheur Migrateur	Non communiqué	/
A07 2	Bondrée apivore Pernis apivorus	Les boisements des ripisylves constituent les milieux les plus favorables à l'installation des bondrées apivores le long de la Loire. Cependant seuls les boisements de taille suffisamment importante sont fréquentés. Les zones herbeuses (prairies, pelouses,) qui constituent son territoire de chasse ont tendance à disparaître le long de la Loire et à être remplacées par des grandes cultures intensives. Type d'habitat: Ripisylves et îlots boisés	Nicheur Migrateur	Non communiqué	/

Espèce		HABITATS		ABONDANCE SUR LA ZPS	DEG RÉ DE CONS ERVA TION
A07 3	Milan noir Milvus migrans	volontiers a proximite des heronnieres. En Indre-et-Loire, le milan noir ne serait nicheur que sur la Loire.		La population est estimée entre 3 et 5 couples pendant la période de reproduction.	/
A08 2	Busard Saint- Martin Circus cyaneus	Le busard Saint-Martin niche dans une grande variété d'habitats : cultures, zones côtières sablonneuses, steppes, taïgas. Il vit dans les landes semi-montagneuses, avec une végétation arbustive, sur les coteaux avec des prairies, fuyant les forêts, préférant les versants nord et nord-est, mais nichant sur ceux orientés au sud ou au sud-ouest. Type d'habitat : Prairies et bocage, Cultures	Migrateur	Non communiqué	/
A08 4	Busard cendré Circus pygargus	La nidification se situe dans les formations végétales basses, landes à genêts, ajoncs ou bruyère, broussailles, garrigues, marais asséchés, friches, champs de fourrage et de céréales. Il montre une prédilection certaine pour les végétations herbacées. Pour l'alimentation, il se tourne vers les plaines céréalières. Type d'habitat : Prairies et bocage, Cultures		Non communiqué	/
A09 4	Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus	Le balbuzard pêcheur établit son nid principalement à la cime de grands arbres et chasse sur la Loire et les étangs. En Indre-et-Loire, une première nidification a eu lieu en 2007 avec 3 jeunes à l'envol. La présence de grands massifs forestiers à proximité de la Loire crée un ensemble de milieux favorables à cette espèce, mais la fréquentation humaine limite l'installation de cette espèce très sensible au dérangement. Type d'habitat: Ripisylves et îlots boisés, eaux libres	Migrateur	Non communiqué	/
A09 9	Faucon hobereau Falco subbuteo	L'habitat préférentiel de nidification du Faucon hobereau se situe en lisière de boisements. Pour ses besoins alimentaires, l'espèce fréquente des terrains découverts avec des structures végétales de type pelouses calcicoles, jachères, friches avec haies. Type d'habitat: Boisements, Prairies et bocages, Pelouses	Nicheur Migrateur	La population est estimée entre 10 et 15 couples.	/
A13 3	Oedicnème criard Burhinus oedicnemus	Le long de la Loire, les grèves de sable à végétation clairsemée et les cultures de céréales sont favorables à la présence de l'Oedicnème criard. Type d'habitat : Grèves exondées sableuses, cultures	Migrateur	Non communiqué	/
A13 6	Petit Gravelot Charadrius dubius	Il vit notamment sur les berges sablonneuses et caillouteuses des rivières. En période de reproduction, le mâle visite plusieurs cavités dans des endroits différents et la femelle choisit celle qui lui convient le mieux. Elle l'entoure de galets, d'éclats de coquillage ou de brins d'herbe. Type d'habitat : Eaux calmes et vasières	Nicheur Migrateur	La population est estimée entre 50 et 150 couples.	1
A15 1	Combattant varié Philomach us pugnax	Le combattant varié sur les bords de Loire des lieux d'alimentation (vasières, prairies) lors de sa migration (halte migratoire). Cet oiseau est donc essentiellement présent dans notre région lors des deux migrations, de février à mai et de mi-juillet à octobre. Il préfère le plus souvent stationner au bord des plans d'eau, la Loire reste peu importante au regard des effectifs qui peuvent traverser le département d'Indre et Loire Type d'habitat: Eaux calmes et vasières	Migrateur	Non communiqué	1

Espèce		Habitats		ABONDANCE SUR LA ZPS	DEG RÉ DE CONS ERVA TION
A16 6	Chevalier sylvain Tringa glareola	Pour cet oiseau, la présence de vasières tout au long de sa migration est très importante pour lui permettre de mener à bien son périple. La Loire constitue une voie de migration privilégiée pour cet oiseau entre les lieux de nidification et les zones d'hivernages. Une part non négligeable des populations emprunte l'axe ligérien. Type d'habitat: Eaux calmes et vasières	Migrateur	Non communiqué	/
A16 8	Chevalier guignette Actitis hypoleucos	Le Chevalier guignette s'installe essentiellement sur les grèves et îlots à végétation clairsemée et dépend donc en partie de la dynamique fluviale pour la conservation de son habitat. Le nid est situé sur le haut de berge, dans la végétation touffue. Type d'habitat : Berges de cours d'eau	Nicheur Hivernant Migrateur	La population est estimée entre 10 et 20 couples pendant la période de reproduction.	/

A17 6	Mouette mélanocép hale Larus melanocep halus	La mouette mélanocéphale partage le plus souvent son habitat de nidification avec la mouette rieuse sur les grèves exondées des îlots de Loire. Pour se nourrir, elle exploite les eaux libres mais également les prairies de fauche, les friches et les marais.Le site des Ténières à Saint-Nicolas de Bourgueil avec ses 200 couples et la colonie de Montlouis sur Loire avec 50 couples sont d'importance internationale pour cette espèce. Type d'habitat: Eaux libres et grèves exondées sableuses	Nicheur Migrateur	La population est estimée à environ 250 couples pendant la période de reproduction.	В
A17 9	Mouette rieuse Chroicocep halus ridibundus	La mouette rieuse se reproduit sur les grèves exondées des îlots de Loire. Elle nidifie en grandes colonies, jusqu'à 1000 couples ou plus. Les nids sont à environ un à cinq mètres les uns des autres, assez grands sur le sol ou dans la végétation basse et humide. Type d'habitat : Eaux libres et grèves exondées sableuses	Nicheur Hivernant	La population est estimée à environ 2000 couples pendant la période de reproduction et à 12 000 individus en hivernage.	В
A19 3	Sterne pierregarin Sterna hirundo	L'habitat caractéristique de la sterne pierregarin reste les îlots sablo-graveleux et les grèves de la Loire qui doivent être très peu végétalisés pour permettre sa reproduction. Elle se nourrit aux abords de ces îlots de reproduction dans des secteurs où elle trouve de petits poissons en abondance. Pour pêcher, la sterne pierregarin exploite les zones d'eau peu profondes. En région Centre, les populations de sterne pierregarin sont essentiellement localisées sur les îles de Loire. Des petites populations sont également présentes dans les zones d'étangs où elles utilisent des îlots un peu plus végétalisés, ou des radeaux artificiels installés pour elles. Avec 239 couples, (soit 5 % des effectifs nationaux), la ZPS est très importante pour l'espèce. Type d'habitat : Eaux libres et grèves exondées sableuses	Nicheur Migrateur	La population est estimée à 240 couples pendant la période de reproduction.	Α
A19 5	Sterne naine Sterna albifrons	L'habitat caractéristique de la sterne naine reste les îlots sablo- graveleux et les grèves de la Loire qui doivent être très peu végétalisés pour permettre sa reproduction. Elle se nourrit aux abords de ces îlots de reproduction dans des secteurs où elle trouve de petits poissons en abondance. Pour pêcher, la sterne naine exploite les zones d'eau peu profondes. En région Centre, les populations de sternes naines sont essentiellement localisées aux îles de Loire. Avec plus de 150 couples de sternes naines (10,5 % des effectifs nationaux), le périmètre proposé est très important pour cette espèce. Type d'habitat: Eaux libres et grèves exondées sableuses	Nicheur Migrateur	La population est estimée à 150 couples pendant la période de reproduction.	Α

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement

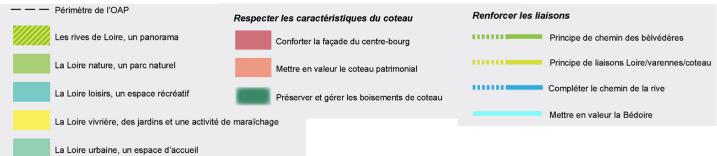
A19 6	Guifette moustac Chlidonias hybridus	La guifette moustac ne niche pas sur le site, mais sa présence régulière sur la Loire lors des deux migrations en fait une espèce significative de cette ZPS. Type d'habitat : Eaux libres	Migrateur	Non communiqué	/
A19 7	Guifette noire Chlidonias niger	La guifette noire ne niche pas sur le site, mais sa présence régulière sur la Loire pendant la migration prénuptiale (d'avril à mai), et pendant la migration postnuptiale (d'août à septembre) en fait une espèce significative de cette ZPS. Type d'habitat : Eaux libres	Migrateur	Non communiqué	/
A22 9	Martin- pêcheur d'Europe Alcedo atthis	Le martin-pêcheur bénéficie sur la Loire de sites favorables pour sa nidification (nombreuses berges érodées). Les eaux riches en petits poissons lui sont favorables. Type d'habitat : Eaux libres, Eaux calmes et vasières	Résident	Non communiqué	/
A23 6	Pic noir Dryocopus martius	Les boisements des ripisylves constituent les milieux les plus favorables à l'installation du pic noir le long de la Loire. Cependant seuls les boisements âgés de taille suffisamment importante sont fréquentés. Cette espèce a en effet besoin de gros arbres (plus de 50 cm de diamètre) pour creuser sa loge et d'arbres morts pour y rechercher sa nourriture. En val de Loire, ses essences de prédilection sont les peupliers (tremble, noir, hybride de culture), voire les platanes. Type d'habitat: Ripisylves et îlots boisés	Résident	Non communiqué	/
A24 9	Hirondelle de rivage Riparia riparia	L'hirondelle de rivage doit son nom aux lieux qu'elle habite. En effet, elle ne quitte guère les zones humides naturelles (rivières, fleuves, falaises côtières) ou artificielles (carrières de sables, talus routiers). La reproduction est liée à la présence de falaises abruptes et de granulométrie fine. Ces habitats sont fragiles et instables, ce qui entraîne d'importantes fluctuations annuelles des effectifs nicheurs en France. Type d'habitat: Berges sableuses	Nicheur Migrateur	La population est estimée à 1500 couples pendant la période de reproduction.	В
A33 8	Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	Les milieux fréquentés par la pie-grièche sont bien représentés sur les bords de Loire (prairies, friches mesoxérophiles, fruticée). La population ligérienne est malgré tout peu importante. Type d'habitat : Prairies et bocage	Nicheur Migrateur	La population est estimée entre 1 et 10 couples pendant la période de reproduction.	/

III. La prise en compte dans le PLU des sites Natura 2000

Pour les sites Natura 2000, et de façon plus générale pour les espaces inventoriés et/ou protégés au regard de leur intérêt écologique, les orientations générales du PADD affichent clairement la volonté d'assurer la protection des espaces naturels et agricoles et de préserver les continuités écologiques.

Les bords de Loire font en outre l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour une meilleure prise en compte dans le PLU.

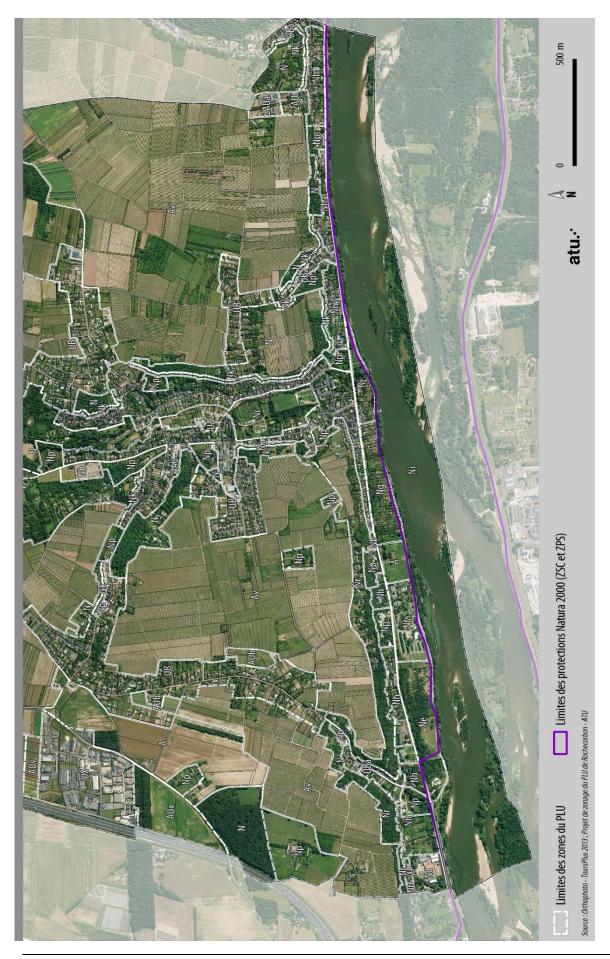




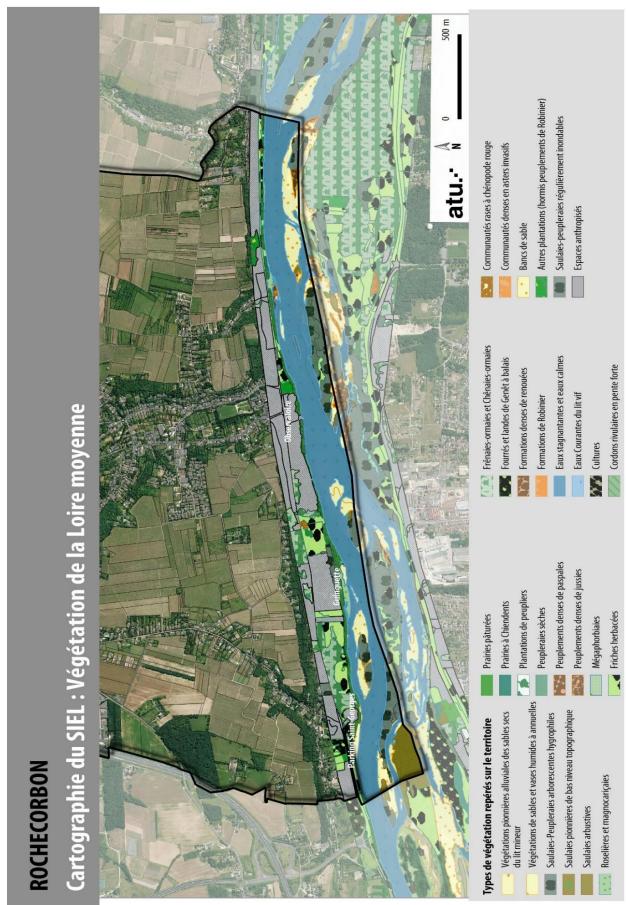
Cette OAP se traduit dans le règlement graphique par une inscription en zone Ni de quasi tous les espaces situés au sein du périmètre Natura 2000. Seul le secteur du parking de Saint-Georges (déjà existant) est en Ne.

Le zonage côté sud de la levée de Loire est le suivant :

- Ne : le parc de la Loire nature
- Nf : l'espace récréatif de la Guinguette et du parc de loisirs pour enfants
- Ng : la Loire jardinée
- Nh : le coteau de Loire
- Ni : le lit de la Loire
- Nj : la Loire urbaine côté Loire



Commune de Rochecorbon Révision du PLU – dossier arrêté



Source: Orthophoto Tours(s)Plus 2013; DREAL Centre-Val de Loire 2015

Les impacts directs

Les impacts directs du PLU de Rochecorbon sur les sites Natura 2000 présents sur et à proximité de la commune sont liés à une éventuelle destruction d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire situés sur les sites Natura 2000 en eux-mêmes.

Les sites Natura 2000 sont quasi intégralement classés en zone Ni, hormis une partie en Ne.

En Ni, sont admises à conditions :

- de ne pas porter atteinte à la salubrité et à la sécurité du milieu environnant ; à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ; à l'activité agricole ;
- d'être compatibles avec les équipements publics existants ;
- de respecter les prescriptions du PPRI, du PER, du PEB et du SPR ;

les occupations et utilisations suivantes :

- les infrastructures et les ouvrages, constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où ils sont implantés et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages;
- les ouvrages, installations et constructions nécessaires à la réduction des risques ;

Dans le <u>secteur Ni</u>, sont de plus autorisés :

- les installations et aménagements en lien avec l'activité nautique et les loisirs de bords de Loire.

Dans le <u>secteur Nj</u>, sont de plus autorisés, à condition d'entrer dans le cadre de la mise en valeur de la façade sur Loire du bourg de Rochecorbon :

- les aménagements d'espaces publics et d'espaces verts et les installations et constructions associées ;
- les constructions, installations et aménagements liés à l'activité touristique et de loisirs.

Le secteur Ne

Ce secteur correspond au parking de Saint-Georges, à des terrains boisés (frênaies-ormaies et chênaies-ormaies selon la cartographie du Siel 2015 ci-après), à un espace anthropisé correspond à un ancien hangar communal et à une activité de batellerie, ainsi qu'à des friches herbacées.

Le parking existant et une parcelle boisée se trouvent dans le périmètre Natura 2000.



Dans ce secteur Ne, en plus de ce qui est permis en zone N, sont autorisés, à condition de s'insérer dans l'aménagement d'un parc à dominante naturelle :

- les aménagements d'espaces verts, et les petites installations associées ;
- les installations de loisirs de plein-air ;
- l'aménagement du parking existant à condition de ne pas imperméabiliser le sol.

Compte tenu des dispositions du PLU liées aux zones Ne et Ni, des impacts négatifs directs du PLU sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire communal ne sont pas à attendre, les seuls occupations du sol autorisées ne devant pas porter atteintes à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Les emplacements réservés se trouvant en bord de Loire sont eux-aussi sans impact, n'amenant pas de modification de l'occupation des sols (cf. partie « analyse des incidences du PLU sur les sites destinés à l'urbanisation et aux aménagements divers »)

Au contraire, le PLU a une incidence favorable dans la mesure où il les exclut de tout aménagement pouvant remettre en cause l'intérêt naturel général de leur classement. Leur préservation est ainsi assurée.

Les impacts indirects

Les impacts indirects du PLU de Rochecorbon sur les sites Natura 2000 pourraient être liés à la dégradation indirecte d'habitats ou d'habitats d'espèces des sites Natura 2000 ; à la destruction de milieux situés en dehors des sites Natura 2000 en eux-mêmes, mais susceptibles d'être fréquentés par des espèces ayant justifié la désignation des sites, ainsi qu'au dérangement des espèces d'intérêt communautaire.

L'étude des impacts indirects porte sur les secteurs situés au Sud de la levée de la Loire, le Nord étant déjà urbanisé.

Secteur Nf

Ce secteur très anthropisé correspond à un parking et à un parc de loisirs (guinguette et parc de loisirs pour les enfants). Dans le secteur Nf, en plus de ce qui est admis de façon général dans la zone N, sont autorisés les installations et aménagements nécessaires au fonctionnement du parc de loisirs. Il n'est pas prévu d'agrandissement.



Secteur Ng

Ce secteur est actuellement occupé par des jardins familiaux. Dans le <u>secteur Ng</u>, en plus de ce qui est admis de façon générale dans la zone N, sont autorisés les installations et aménagements nécessaires à l'activité de jardinage. Les abris de jardin ne sont pas autorisés par le PPRI.



Secteur Nj : la Loire urbaine côté Loire

Ce secteur se compose d'espaces anthropisés composés de jardins familiaux, d'un embarcadère, de parkings, d'une construction abritant l'office de tourisme, d'une ancienne station d'épuration, d'anciens captages d'eau potables et de terrains remaniés ayant servi à l'accueil d'engins de chantiers. C'est aussi le point de confluence entre Loire et Bédoire, rivière dont les berges ont été profondément remaniées.

Dans le <u>secteur Ni</u>, en plus de ce qui est autorisé en zone N, sont autorisés, à condition d'entrer dans le cadre de la mise en valeur de la façade sur Loire du bourg de Rochecorbon :

- les aménagements d'espaces publics et d'espaces verts et les installations et constructions associées ;
- les constructions, installations et aménagements liés à l'activité touristique et de loisirs.







Zone A



Ces terrains en bords de Loire sont identifiés en zone A, l'objectif étant d'accueillir un maraîcher dans le cadre de la Politique Alimentaire Territoriale de la Métropole Tours Val de Loire. Ces terrains enherbés correspondent en grande partie à une ancienne peupleraie. Un club de canoë kayak y exerce une activité saisonnière.

Dans cette zone, sont admises, à conditions de :

- ne pas porter atteinte à la salubrité et à la sécurité du milieu environnant ; à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ; à l'activité agricole ;
- d'être compatibles avec les équipements publics existants ;
- de respecter les prescriptions du PPRI, du PER, du PEB et du SPR ;

les occupations et utilisations suivantes :

- les infrastructures et les ouvrages, constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où ils sont implantés et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages;
- les ouvrages, installations et constructions nécessaires à la réduction des risques.

Les activités permises dans toutes ces zones peuvent de façon indirecte induire un dérangement des espèces.

Les effets indirects peuvent être induits par un écoulement modifié des eaux pluviales, une artificialisation des sols, un dérangement des espèces le temps du chantier, l'apport de polluants, une hausse de la fréquentation du site....

Toutes les mesures seront prises pour en limiter les effets.

Ces zones ne se trouvant pas dans le périmètre Natura 2000 et correspondant pour la plupart à des activités existantes sur des terrains déjà anthropisés, l'impact sera extrêmement limité.

Il est en effet à noter que les dispositions règlementaires énoncées dans le PLU (gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées, limitation de l'imperméabilisation des sols, conservation des jardins, occupations et utilisations des sols conditionnées à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, etc.) poursuivent les objectifs qualitatifs et quantitatifs de réduction des perturbations générées par les activités autorisées.

En conclusion:

Aucun impact direct ou indirect majeur n'est à attendre sur les sites Natura 2000

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Partie 3 – Analyse des résultats de l'application
du PLU – Suivi environnemental
Commune de Rochecorbon

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Commune de Rochecorbon

L'évaluation environnementale menée ici ex-ante ne peut acquérir validité qu'après une analyse de l'application du PLU et, in fine, de l'état de l'environnement constaté, au regard des projets réalisés.

Il convient donc de mettre en place un suivi environnemental du PLU dans un délai de 6 ans à compter de la délibération d'approbation. Ce suivi passe par la définition d'indicateurs de suivis : par exemple, suivi du contexte territorial (indicateur de contexte, pour une meilleure connaissance du territoire et de son évolution) et suivi stricto sensu des conséquences de la mise en œuvre du PLU (indicateurs de résultat).

En conséquence, dans le cadre du PLU de Rochecorbon, plusieurs indicateurs de suivi sont proposés afin de rendre compte des orientations et des objectifs fixés en matière de préservation de l'environnement et des effets de la mise en œuvre du projet.

Les indicateurs détaillés ci-après constituent des outils d'évaluation du PLU au regard de l'état initial de l'environnement détaillé dans le rapport de présentation.

Le respect des objectifs fixés pourra être mis en évidence par les résultats des indicateurs de suivi et sera motif à des ajustements éventuels afin de garantir une prise en compte optimale des composantes environnementales fondamentales du territoire.

Remarque importante : Les indicateurs de suivi présentés dans le tableau suivant ne sont que des propositions. Autrement dit, ces pistes de réflexion devront être enclenchées une fois le document d'urbanisme applicable de sorte à ce qu'au plus tard à l'expiration d'un délai de 9 ans, l'analyse des résultats de la mise en œuvre du PLU puisse être justifiée au regard de l'environnement, tel que celui-ci a été défini.

Thème	Indicateur de suivi	Etat initial
Maintien d'une croissance urbaine limitée et préservation du socle agronaturel	Évolution du zonage PLU sur la commune	Zones U : 121 ha Zones AU : 20 ha Zones A : 963 ha Zones N : 579 ha
Surveillance de la préservation des mares	Évolution du nombre de mares	25 (source : atu 2018)
Surveillance de la qualité de la trame bleue	Évolution de l'état écologique et biologique de la Bédoire	Mauvais (source : Agence de l'Eau Loire Bretagne 2015)
Évolution de la trame verte	Évolution des surfaces boisées	300 ha (source : atu 18)
Surveillance des émissions de GES et de la consommation d'énergie	Évolution des émissions de gaz à effet de serre	23 045 tonnes d'équivalent CO2 en 2012 (source : Lig'air 2010)
Maintien des terres agricoles	Évolution du nombre d'exploitation agricole	11 exploitations (source ; atu 2018)
waintien des terres agricoles	Évolution des surfaces viticoles plantées	310 ha (source ; atu 2017)
Meilleure prise en compte du risque d'inondation	Surveillance des constructions en zone inondable : nombre d'autorisations délivrées dans les différents secteurs d'aléas	Voir zonage et permis de construire
Surveillance du linéaire de liaisons douces existantes et créées	Évolution du linéaire de liaisons douces communales	" 0" afin d'estimer le linéaire créé à partir de l'application du PLU révisé
Qualité de la production urbaine, réalisation des OAP	Nombre de logements réalisés au sein du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)	" 0" afin d'estimer le résultat à partir de l'application du PLU révisé

Rapport de présentation – Impacts du PLU sur l'environnement
Partie 4 – Méthodes d'évaluation des effets du
PLU sur l'environnement
Commune de Rochecorhon

Rapport de prése	entation – Impac	ts du PLU sur l'e	nvironnement	
	Commune de F	Rochecorbon		

I. Généralités

En matière d'aménagement, les projets, de quelque nature qu'ils soient, interfèrent avec l'environnement dans lequel ils sont réalisés. L'établissement du volet environnemental dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Rochecorbon a pour objectif de fournir des éléments d'aide à la décision quant aux incidences environnementales du projet et d'indiquer les mesures correctives à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage, afin d'en assurer une intégration optimale.

On comprend donc que l'estimation des effets du PLU ("impacts") occupe une importance certaine dans ce document. La démarche adoptée est la suivante :

- une analyse de l'état "actuel" de l'environnement : elle s'effectue de façon thématique, pour chacun des domaines de l'environnement (portant sur le cadre physique, le cadre biologique, le cadre humain) et son évolution tendancielle par rapport au scénario "fil de l'eau" qui correspond notamment aux dispositions du document d'urbanisme avant révision;
- une description du projet (PADD) et du plan de zonage définissant les différentes zones d'ouverture à l'urbanisation et des secteurs concernés par des aménagements divers, afin d'en apprécier les conséquences sur l'environnement, domaine par domaine et de justifier, vis-à-vis de critères environnementaux, les raisons des choix effectués, apparaissant comme le meilleur compromis entre les impératifs techniques, les contraintes financières et l'intégration environnementale;

C'est non seulement l'environnement au sens habituel (environnement naturel, nuisances, pollutions, etc.) qui est pris en compte, mais aussi la santé, les impacts sur le changement climatique et le patrimoine culturel.

- une indication des impacts du projet sur l'environnement, qui apparaît comme une analyse thématique des incidences prévisionnelles liées au projet. Il s'agit là, autant que faire se peut, d'apprécier la différence d'évolution afférant à :
 - ✓ la dynamique "naturelle" du domaine environnemental concerné en l'absence de mise en œuvre du projet de PLU d'une part,
 - ✓ la dynamique nouvelle créée par la mise en œuvre du projet de PLU, vis-à-vis de ce thème de l'environnement.

Les conséquences de cette différence d'évolution sont à considérer comme les impacts du projet de PLU sur le thème environnemental concerné et plus particulièrement sur les sites Natura 2000.

dans le cas des impacts négatifs, une série de propositions ou "mesures d'évitement, de réduction ou de compensation" visent à optimiser ou améliorer l'insertion du projet de PLU dans son contexte environnemental et limiter de ce fait les impacts bruts (c'està-dire avant application des mesures de réduction et de compensation) du projet sur l'environnement.

II. Estimation des impacts et difficultés rencontrées

L'estimation des impacts sous-entend :

- de disposer de moyens permettant de qualifier, voire de quantifier, l'environnement (thème par thème à priori),
- de savoir gérer, de façon prédictive, des évolutions thématiques environnementales.

Le premier point, pour sa partie qualitative est du domaine de la réalité : l'environnement est aujourd'hui appréciable vis-à-vis de ses diverses composantes, avec des niveaux de finesse satisfaisants, et de façon objective (existence de méthodes descriptives).

La partie quantitative n'est de façon générale appréciée que dans les domaines s'y prêtant, plutôt orientés dans les thèmes de cadre physique ou bien de l'environnement humain et socio-économique (hydraulique, bruit...); d'autres (tel l'environnement paysager par exemple) font appel à certaines appréciations subjectives, dont la quantification ne peut être aisément envisagée.

Le second point soulève parfois également des difficultés liées au fait que certaines sciences, complexes, telles les sciences biologiques et écologiques, ne sont que modérément (voire pas) prédictives.

Ces considérations montrent la difficulté d'apprécier, de façon générale et unique l'évaluation des incidences du projet d'urbanisation communal sur l'environnement; l'agrégation des impacts (addition des effets sur des thèmes distincts de l'environnement) reste donc du domaine de la vue de l'esprit, à ce jour, dans la mesure où elle supposerait de façon objective :

- de pouvoir quantifier chaque impact thématique (dans tous les domaines de l'environnement), ce qui n'est pas le cas.
- de savoir pondérer l'importance relative des différents thèmes environnementaux les uns par rapport aux autres, ce qui n'est pas le cas non plus.

Enfin, le document de planification renvoie, selon le principe de subsidiarité, aux éventuelles études ultérieures que devront satisfaire un certain nombre de projets prévus dans le cadre de ce PLU; études devant faire l'objet, dans certains cas, d'une autorisation administrative.

III. Cas du PLU de Rochecorbon

Dans le cadre de ce dossier, la méthode utilisée a consisté en la définition, pour chacun des thèmes de l'environnement, de critères susceptibles de permettre l'appréciation progressive et objective des incidences sur l'environnement de la planification de l'urbanisation du territoire communal.

Les milieux naturels ont fait l'objet d'une description issue des données bibliographiques mais également des résultats des visites de terrain.

Les différents impacts ont été établis par thèmes sur l'ensemble du territoire communal, à partir de l'expérience des chargés d'études.

La constitution du PLU de Rochecorbon, tel qu'arrêté, a fait l'objet d'une démarche itérative de propositions de projet de territoire d'une part, de l'analyse des impacts sur l'environnement envisagés, d'un réajustement du projet de territoire aboutissant à un document final représentant un consensus entre le projet politique, la prise en compte de l'environnement mais aussi prise en compte des aspects sociaux et économiques que revêt un tel programme de planification du territoire sur une échéance d'environ 10 ans.

Ainsi, la démarche s'est concrétisée tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme par des échanges et des points d'étapes avec les différents partenaires éventuellement concernés ainsi que par une concertation régulière avec la population (exposition, réunions publiques et articles dans le bulletin municipal).